

## LIRE LE CONTENU DU DESACCORD... ET D'UN EVENTUEL ACCORD :

### Les apports théoriques des ECONOMIES DE LA GRANDEUR<sup>⚭</sup>

#### Les principes généraux

##### Sur quoi peut reposer un accord ?

Pour qu'il y ait accord entre des individus, il faut que ces derniers se "retrouvent" autour de références communes. Or, parmi les valeurs qui aspirent à régler les rapports entre hommes, "seules certaines sont capables de fonder une légitimité, en raison de leur capacité d'universalisation" (Godard, 1989)<sup>1</sup>. Ce sont ces valeurs qui donnent naissance au modèle des économies de la grandeur proposé par Boltanski et Thévenot (1991)<sup>2</sup>. Ces auteurs se sont intéressés aux rapprochements "qui visent un accord de tous, grâce à une justification fondée sur un principe universel". Lorsque ces rapprochements sont fortuits, ils relèvent de "circonstances" et ne font pas appel à une justification. Sinon, la convergence vers un "Principe Supérieur Commun" est indispensable.

##### Des « épreuves »

Le rapprochement passe par des "épreuves": en sortir suppose de s'entendre sur un principe d'équivalence permettant de comparer les points de vue des uns et des autres, qui pourra servir de Principe Supérieur Commun, c'est à dire permettre une qualification de personnes et d'objets assurant l'accord de tous, un jugement de valeur universel.

##### Dans la controverse, des justifications

Avant de parler de l'accord, ces principes supérieurs communs sont mobilisés au cœur de la controverse. En effet, confronté aux positions des autres acteurs, chacun va être amené à justifier sa position. Il le fera en ayant recours à un principe de justification qui n'est autre qu'un principe supérieur commun : ce dernier peut fonder un accord comme il peut être évoqué pour asseoir une position qui est à la base de la controverse.

##### Des cités et des mondes

A chaque Principe Supérieur Commun correspond une "cité" qui rassemble les individus qui s'y réfèrent. Au sein de la cité, composée d'êtres humains, « la référence à des choses qualifiées entraîne une extension du cadre de cohérence par lequel les cités se déploient dans des mondes, composés d'objets ».

<sup>⚭</sup> Extrait d'un cours réalisé par J-E. BEURET sur la médiation territoriale et la conduite de la concertation.

<sup>1</sup> GODARD, (1989). « Jeux de nature : quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de leur légitimité », in : Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui, Ed. L'Harmattan, (JOLLIVET dir.), pp 303-342

<sup>2</sup> BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991). De la justification : les économies de la grandeur, Paris, Gallimard, 452 p.

## Présentation des « ordres de grandeur »

Chaque ordre de grandeur correspond à une façon de classer les choses et les êtres entre ce qui est grand et ce qui est petit, ce qui a de la valeur aux yeux de la personne et ce qui n'en a pas, ou moins. Nous nous attarderons ici sur les quatre grandeurs que l'on retrouvera très fréquemment en arrière plan des controverses environnementales : domestique, civique, industrielle, marchande.

### La grandeur domestique ou l' « ordre de la confiance »

Ce qui est grand est ce qui est proche, familier, ce que l'on connaît et nous inspire confiance.

Selon Thévenot (1986)<sup>3</sup>, "cette grandeur comprend à la fois un ordre temporel (par la fidélité à la coutume et au précédent), un ordre spatial de familiarité (du proche à l'étranger), et un ordre hiérarchique d'autorité, tous les trois étroitement imbriqués". L'équivalence entre les êtres ou les objets relève ici d'une appréciation, d'une opinion liée à une familiarité acquise par une proximité durable. Les objets y sont familiers, personnalisés, et dotés de ce fait d'une valeur d'unicité : ils portent la trace de leur origine, de leur attachement à une lignée ou à un terroir, de leur proximité avec des personnes "dignes de confiance".

### La grandeur civique ou l' « ordre du collectif »

Ce qui est mis en avant est ici l'intérêt général, qui prime tant sur l'intérêt privé que sur l'intérêt communautaire.

"Dans la grandeur civique, ce qui importe fait l'unité dans un même intérêt général et s'oppose au particulier attaché à des intérêts particuliers. Les formes légales, les lois, les règlements, les mesures, sont les objets de cette nature civique, qui contraignent l'action en même temps qu'ils constituent une équivalence générale" (Thévenot, 1986). Les personnes visent un bien collectif qui transcende les contingences individuelles. Dans le monde civique, les citoyens sont égaux et les choses et les êtres vont être mis en équivalence par des objets reconnus par l'Etat, garant de l'intérêt général, tels que les diplômes, les lois, etc.. Par exemple dans un recrutement, cet ordre de grandeur fondera le choix du candidat le plus diplômé, cet objet permettant de comparer les candidats en rejetant toute référence à des liens personnels, de proximité. Dans le domaine de la nature, on entendra fréquemment des élus affirmer que l'intérêt général prime sur l'intérêt privé ou des environnementalistes mettre en avant ce même intérêt général, parmi lequel figure celui des générations futures. Par ailleurs, au nom de l'égalité entre les citoyens, cet ordre de grandeur supporte des arguments selon lesquels la majorité des citoyens doit choisir, selon un principe démocratique.

### La grandeur marchande ou l' « ordre de la concurrence »

Ce qui est mis en avant est ici ce qui a une valeur marchande, quel que soit sa qualité intrinsèque ou la proximité que nous avons avec ces objets.

"Cette grandeur définit le monde des échanges de biens qui circonscrit ordinairement le domaine d'étude des économistes". Elle se fonde sur le principe essentiel de la concurrence et sur le prix comme étalon universel de la valeur des objets (éventuellement des personnes). Les personnes y sont en relation à l'occasion d'affaires, mobilisant des échanges de biens réperés par leur prix" (Thévenot, 1986). Nous sommes ici dans le monde des intérêts particuliers affranchis des liens domestiques, avec leurs désirs d'appropriation et l'opportunisme qui en découlent. Le lien social n'est fondé que sur un penchant à l'échange pour son propre intérêt mais cet échange est supposé se faire au bénéfice de tous, contribuer au bien commun. L'équivalence entre les objets se fait lors de l'échange, qui fixe une valeur définie par le prix.

<sup>3</sup> THEVENOT L., (1986). « *Les investissements de forme* » In *Conventions Economiques*, Paris, CEE, PUF

## La grandeur industrielle ou l' « ordre de l'efficacité »

Ce qui est grand est ici ce qui est productif, performant, efficace.

Cette grandeur "est régie par le principe fondamental de l'efficacité et son domaine privilégié est la production de biens. Elle repose sur des objets particuliers, biens d'équipement durables, permettant d'assurer une équivalence sur le futur, par la permanence des mesures et la garantie de l'efficacité. Les relations entre les êtres sont de type fonctionnel" (Thévenot, 1986). La valeur des objets et des personnes repose sur l'appréciation de caractéristiques mesurées ou calculées. La notion de standardisation contribue à la réalisation d'équivalences. La société apparaît ici sous les traits d'une machine organisée, dont les parties sont des organes disposés en vue de la performance et de l'efficacité dans la satisfaction des besoins. La connaissance scientifique, la capacité technique des experts permettent d'assurer la fiabilité et la performance de la machine.

Ces quatre grandeurs sont celles qui seront les plus fréquemment mobilisées dans les discours des acteurs des controverses que nous avons rencontrés dans les études de cas. Il en existe deux autres. Dans la **grandeur du renom ou l' « ordre de la réputation »**, ce qui sera mis en avant est ce qui est connu, au dépend de ce qui ne l'est pas, quelle que soit la qualité du produit. Dans la **grandeur de l'inspiration ou l' « ordre de la singularité »**, ce qui est mis en avant est la beauté, la singularité, l'intuition, le génie.

MONDE, JUSTIFICATION	ORDRE DE GRANDEUR
<b>Domestique</b>	<b>Ordre de la confiance</b> Familiarité, proche Patrimoine, identité
<b>Civique</b>	<b>Ordre du collectif</b> Bien commun Volonté générale /volonté de tous (Rousseau)
<b>Marchand</b>	<b>Ordre de la concurrence</b> Intérêts particuliers, opportunités, prix
<b>Industriel</b>	<b>Ordre de l'efficacité</b> Performance, standards, exploitation
<b>Inspiré</b>	<b>Ordre de la singularité</b> Beauté, singularité, intuition, génie
<b>Opinion</b>	<b>Ordre du renom</b> Image, considération, Court terme

### Pour aller plus loin :

AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G., LIVIAN Y.F., (1996) Les nouvelles approches sociologiques des organisations. Ed. Seuil, Paris.

On s'intéressera en particulier aux chapitres portant sur la **théorie de la justification** et la **sociologie de la traduction** : pp 73-117, pp 127-178, pp 193-197.

BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991). De la justification : les économies de la grandeur. Paris, Gallimard, 452 p.

